

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,  
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la réunion régulière du 3 décembre 2018, tenue à l'hôtel de ville d'Ulverton, 151, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h 30, sous la présidence de Jean-Pierre Bordua, maire; Louise Saint-Pierre, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente.

PRÉSENCES : JACQUES POLIQUIN  
FRANCE BOUTHILLETTE  
ROBERT BÉLANGER  
CARL ARCAND  
CLAUDE LEFEBVRE  
MARK CROSS

AUCUNE ABSENCE

IL Y A QUORUM.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**Rés. 214-2018** Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée à 19 h 33.

**ADOPTÉ**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Rés. 215-2018** Il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉ**

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2018**

**Rés. 216-2018** Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 5 novembre 2018.

**ADOPTÉ**

**4. ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PRÉCÉDENT**

**Rés. 217-2018** Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'adopter les déboursés pour la période du 3 au 30 novembre 2018 au montant de 54 042.25 \$.

**ADOPTÉ**

**5. POINT D'INFORMATION**

Monsieur le maire informe le conseil du fait que la Corporation du vieux moulin est exemptée du paiement des taxes foncières, mais qu'elle doit s'acquitter des taxes de services. Actuellement, elle ne paie que 564 \$ alors que le coût réel est plutôt de 879 \$. Il s'agit là d'un rabais supplémentaire.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS LES RAPPORTS DU MAIRE ET DES COMITÉS**

**7. CORRESPONDANCE : DÉPOSÉ**

**8. PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 13 NOVEMBRE 2018 : 4**

1 construction  
2 réparations  
1 abattage d'arbre

**9. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS : 15 MINUTES**

Le citoyen Nick Bonenfant fait part d'un éventuel projet de halte où les passants pourraient se désaltérer et prendre une collation. Il s'informe des possibilités que lui offre le règlement de zonage. Monsieur le maire lui répond que son projet n'est pas dénué d'intérêt et qu'il faut examiner la question plus à fond à la lumière des règlements de zonage.

10. **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 482-2018**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 482-2018**

(Second projet de règlement)

**VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 389-2006 AFIN D'AUTOSIER L'USAGE « ÉRABLIÈRE » DANS LA ZONE R4 ET DE RETIRER LES REPAS À LA FERME DE STYLE « TABLE CHAMPÊTRE » DE LA LISTE DES IMMEUBLES PROTÉGÉS**

**Rés. 218-2018**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité d'Ulverton;

**CONSIDÉRANT** qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'adoption par la MRC du Val-Saint-François du règlement 2018-01, un processus de concordance doit se faire afin de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le règlement 2018-01 de la MRC vient modifier certaines dispositions concernant les immeubles protégés;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Carl Arcand lors de la session du 5 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 décembre 2018 dernier sur le projet de règlement numéro 482-2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu;

**QUE** le second projet de règlement numéro 482-2018 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

L'article 7.4 du règlement de zonage # 389-2006 portant sur la grille des usages et des conditions autorisés par zones est modifié de la manière suivante :

- par l'ajout d'un « X » au croisement de la ligne correspondant à l'usage « érablière » et de la colonne correspondant à la zone R4 de manière à autoriser cet usage dans cette zone.

**Article 3**

L'article 1.10 du règlement de zonage portant sur les définitions est modifié au terme « immeuble protégé » de la manière suivante :

Le point K) qui se lit présentement comme suit :

« K) Un bâtiment servant à des fins de dégustation de vins dans un vignoble ou un établissement de restauration de 20 sièges et plus, détenteur d'un permis d'exploitation à l'année ainsi qu'une table champêtre ou tout autre formule similaire lorsqu'elle n'appartient pas au propriétaire ou à l'exploitant des installations d'élevage en cause; »

est modifié pour se lire maintenant comme suit :

« K) Un bâtiment servant à des fins de dégustation de vins dans un vignoble ou un établissement de restauration de 20 sièges et plus, détenteur d'un permis d'exploitation, à l'exception des repas à la ferme, de style «table champêtre» intégré à une exploitation agricole enregistré; »

**Article 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

**ET QUE**, conformément aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit fixée au 3 décembre 2018, à 19 h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le PREMIER projet de règlement # 482-2018.

ADOPTÉ À ULVERTON CE 3<sup>E</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2018

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Bordua, maire

\_\_\_\_\_  
Louise Saint-Pierre, secrétaire-trésorière

**11. RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN DON AU CENTRE D'ART DE RICHMOND**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et unanimement résolu d'autoriser un don au Centre d'Art de Richmond au montant de \_\_\_\_\_ \$.

**REFUSÉ**

**12. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UNE PUBLICITÉ DANS LE GUIDE TÉLÉPHONIQUE *PROMOTION SKI DE FOND PLUS***

**Rés. 219-2018**

Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'autoriser la parution de notre annonce habituelle dans le guide téléphonique *Promotion ski de fond Plus* pour l'année 2019-2020, au montant de 230 \$.

**ADOPTÉ**

**13. RÉSOLUTION POUR ANNULER LA RÉSOLUTION # 211-2017**

**Rés. 220-2018**

**ATTENDU QU'**un montant de 27 000 \$ était réservé pour le projet d'isolation et de peinture extérieure du centre communautaire;

**ATTENDU QU'**un montant de 5 000 \$ était réservé pour l'achat de toiles pour le chapiteau;

**ATTENDU Que** ces montants n'ont pas été utilisés en 2018;

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu d'annuler la résolution 211-2017 à l'effet d'affecter les montants prévus aux activités d'investissement spécifiées ci-haut pour 2018 et de replacer ces fonds dans le surplus non affecté.

**ADOPTÉ**

**14. RÉSOLUTION POUR FIXER LA DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR LA PRÉSENTATION ET L'ADOPTION DU BUDGET 2019**

**Rés. 221-2018**

Il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu de tenir la séance extraordinaire du conseil le 17 décembre, à 19 h à l'effet de présenter et adopter le budget 2019.

**ADOPTÉ**

**15. RÉSOLUTION POUR FIXER LA DATE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR LA PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION 2019**

**Rés. 222-2018**

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu de tenir une séance extraordinaire pour présenter le projet de règlement de taxation, à la suite de l'assemblée de la séance extraordinaire sur le budget le 17 décembre 2018.

**ADOPTÉ**

**16. RÉSOLUTION POUR ACCORDER UN DON AU TOURNOI NATIONAL ATOME MOUSQUIRI DE RICHMOND**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et unanimement résolu de commanditer le Tournoi national Atome Mousquiri 2019 en prenant un « forfait don » au montant de \_\_\_\_\_ \$.

**REFUSÉ**

17. **RÉSOLUTION POUR ÉVALUER LES COÛTS DE L'INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE AU COIN DE WILLIAM-R.-DUNKERLY ET PORTER**

Rés. 223-2018

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu quelques plaintes concernant le manque d'éclairage au coin du chemin William-R.-Dunkerly et Porter;

**ATTENDU QUE** la municipalité a à cœur la sécurité des citoyens;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mark Cross, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu de procéder à l'évaluation des coûts concernant l'installation d'un poteau et une lumière de rue au coin de William-R.-Dunkerly et Porter.

**ADOPTÉ**

18. **RÉSOLUTION D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS FRANCO-ONTARIENNES**

Rés. 224-2018

**ATTENDU QUE** la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

**ATTENDU QUE** la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

**ATTENDU QUE** la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

**ATTENDU QUE** les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

**ATTENDU QUE** le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

**ATTENDU QUE** la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu;

**QUE** la Municipalité d'Ulverton demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

**QUE** le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

**QUE** le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

**QUE** le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

Ainsi, copies de la résolution seront transmises aux personnes suivantes :

M. Doug Ford Premier ministre de l'Ontario Édifice de l'Assemblée législative Queen's Park Toronto (Ontario) M7A 1A1 [premier@ontario.ca](mailto:premier@ontario.ca)

Me Caroline Mulroney Procureure générale et ministre déléguée aux Affaires francophones Gouvernement de l'Ontario 720, Bay Street, 11e étage Toronto (Ontario) M7A 2S9 [caroline.mulroney@pc.ola.org](mailto:caroline.mulroney@pc.ola.org)

M. Justin Trudeau Premier ministre du Canada Cabinet du premier ministre 80, rue Wellington Ottawa (Ontario) K1A 0A2 [pm@pm.gc.ca](mailto:pm@pm.gc.ca)

M. François Legault Premier ministre du Québec Conseil exécutif Édifice Honoré-Mercier 835, boulevard René-Lévesque Est — 3e étage Québec (Québec) G1A 1B4 [cpm@mce.gouv.qc.ca](mailto:cpm@mce.gouv.qc.ca)

Association française des municipalités de l'Ontario Case postale 41156 Elmvale Branch Ottawa (Ontario) K1G 5K9 [rbeaulne@afmo.on.ca](mailto:rbeaulne@afmo.on.ca)

**ADOPTÉ**

**19. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE BUDGET 2019 DU SSIRR ET LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ**

**Rés. 225-2018**

**ATTENDU QUE** la régie du Service de Sécurité Incendie de la Région de Richmond (SSIRR) a présenté son budget pour l'exercice financier 2019 de même que les montants des quotes-parts des Municipalités;

**ATTENDU QUE** ce budget a été adopté lors de la réunion régulière du mois de septembre du SSIRR en même temps que les quotes-parts des municipalités;

Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'approuver le budget 2019 de la SSIRR et d'accepter la quote-part fixée pour la Municipalité d'Ulverton pour l'exercice financier 2019 au montant de 39 465 \$.

**ADOPTÉ**

**20. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE CALENDRIER DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019**

- 14 JANVIER
- 11 FÉVRIER
- 4 MARS
- 1 AVRIL
- 6 MAI
- 3 JUIN
- 8 JUILLET
- 12 AOÛT
- 9 SEPTEMBRE
- 7 OCTOBRE
- 4 NOVEMBRE
- 2 DÉCEMBRE

**Rés. 226-2018**

Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'adopter ce calendrier des réunions régulières du Conseil pour 2019.

**ADOPTÉ**

**21. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UN CONTRAT GRÉ À GRÉ (2 ANS) AVEC LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS ST-FRANÇOIS (REPLACE LA RÉSOLUTION 209-2018)**

**Rés. 227-2018**

**ATTENDU QUE**, après avoir demandé une soumission à Gaudreau Environnement aux conditions qu'il exigeait (26 collectes au lieu de 21), nous avons également demandé une soumission à la Régie intermunicipale de Gestion des matières résiduelles du Bas St-François;

**ATTENDU QUE** la Régie a soumis un prix nettement moins élevé tout en acceptant les conditions de l'appel d'offres initial, soit 21 collectes;

**ATTENDU QUE**, comme il s'agit d'un organisme intermunicipal, il nous est possible de signer un contrat de deux ans sans passer par le processus d'appel d'offres

Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'autoriser la signature d'un contrat de gré à gré avec la Régie intermunicipale de Gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François, pour une période de deux (2) ans.

**ADOPTÉ**

**22. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES CONDITIONS D'ADHÉSION À TRANS-APPEL POUR L'ANNÉE 2019**

**Rés. 228-2018**

Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu

**QUE** la municipalité d'Ulverton accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le Protocole d'entente;

**QUE** la municipalité d'Ulverton accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel Inc. l'organisation du service de transport adapté;

**QUE** la municipalité d'Ulverton accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2019 et de payer la quote-part établie à **4.00 \$** par personne pour un montant total de 1 760,00 \$;

**QUE** la municipalité d'Ulverton accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2018 : **3.50 \$ pour un déplacement local, 8.00 \$ pour un déplacement hors-territoire (Sherbrooke)**;

**QUE** la municipalité d'Ulverton accepte les **prévisions budgétaires 2019** de l'organisme Trans-Appel Inc.

**ADOPTÉ**

**23. RÉSOLUTION POUR DONNER À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC LE MANDAT D'ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2019**

**Rés. 229-2018**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Ulverton a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mark Cross, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu;

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (en l'occurrence *chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2019;

**QUE**, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

**QUE** la Municipalité confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

**QUE**, si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

**QUE** la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

**QU'**un exemple de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉ**

**24. RÉSOLUTION POUR FERMER LE BUREAU MUNICIPAL PENDANT LE CONGÉ DES FÊTES**

**Rés. 230-2018**

Il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu de fermer le bureau municipal à partir du 21 décembre 2018, 16 h 00 au 8 janvier 2019 inclusivement.

**ADOPTÉ**

25. **ADOPTION DE LA REDDITION DE COMPTES DANS LE CADRE DU  
VOLET PROJETS PARTICULIERS (PPA-CE) DU PROGRAMME D'AIDE À  
LA VOIRIE LOCALE**

Rés. 231-2018

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV)

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissible au PAV;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**ATTENDU QUE** le montant total accordé à la Municipalité à titre de subvention dans le cadre du PAARRM est de 15 000 \$ pour l'année 2018;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Mark Cross, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité d'Ulverton approuve les dépenses d'un montant de 14 040 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et admissible mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉ**

26. **ADOPTION DE LA REDDITION DE COMPTES DANS LE CADRE DU  
VOLET PROJETS PARTICULIERS (PPA-ES) DU PROGRAMME D'AIDE À  
LA VOIRIE LOCALE**

Rés. 232-2018

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers (PPA-ES) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV)

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissible au PAV;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**ATTENDU QUE** le montant total accordé à la Municipalité à titre de subvention dans le cadre du PPA-ES est de 27 730 \$ pour l'année 2018;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Mark Cross, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité d'Ulverton approuve les dépenses d'un montant de 28 032 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉ**

27. **RÉSOLUTION POUR RENOUVELER LE CONTRAT D'INSPECTION  
AVEC LA FIRME GESTIM INC.**

Rés. 233-2018

Il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu de renouveler notre entente de services avec la firme Gestim Inc. L'entente stipule qu'une personne, toujours la même, sera présente au bureau municipal tous les vendredis, de 12 h 30 à 16 h 30, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre 2019 et un vendredi sur deux du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019 et du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2019. Les honoraires pour chacune des demi-journées sont de 220 \$ + taxes.

**ADOPTÉ**

28. **RÉSOLUTION POUR RENOUVELER NOTRE CONTRAT D'ASSURANCE  
AVEC LA MMQ**

Rés. 202-2018

Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu de renouveler notre contrat annuel d'assurance avec la MMQ pour 2019, au montant de 8 697 \$, taxes incluses. Ce montant devra être ajusté à la baisse par le retrait du camion Ford.

**ADOPTÉ**

29. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**30. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**PROPOSÉ PAR** Claude Lefebvre,

L'assemblée est levée à 21 h 22.

---

**Jean-Pierre Bordua, maire**

---

**Louise Saint-Pierre, secrétaire-trésorière**